

Conseils relatifs à la COVID-19

Les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé

Le 20 aout 2020





Les détails fournis dans ce document sont sujets à changement en fonction des directives du Bureau du médecin hygiéniste en chef avec la contribution d'autres partenaires de la santé tels que le Centre IWK et le Groupe consultatif provincial sur la pédiatrie. Les mesures mentionnées dans ce document sont basées sur les meilleures informations, pratiques et conseils disponibles à ce jour.

Le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) continueront de suivre les conseils du médecin hygiéniste en chef, et d'ajuster tout projet de réouverture des écoles et de prestation de services éducatifs. Tous les plans opérationnels seront conformes à ces directives et à toute orientation ou modification future fournie par les services de santé publique.

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
2	Besoins spécialisés en matière de santé	2
	Contrôle	3
	Catégories	3
3	Plan pour le retour à l'école	4
	Ouverture complète	4
	Ouverture partielle ou mixte	4
4	Plan pour le retour à l'école	8
	Apprentissage à la maison	8
5	Circonstances exceptionnelles	10
6	Annexes	11
	A. Plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse.....	11
	B. Conseils de santé publique relatifs à la COVID-19	11
	pour les écoles (de la prématernelle à la 12 ^e année) du 20 juillet 2020	
	C. Liste de contrôle quotidienne du coronavirus en Nouvelle-Écosse.....	11
	D. Immunodéficients – exemples courants.....	11

1. Introduction

Lorsqu'il s'agit de protéger les élèves de la COVID-19, la chose la plus importante que nous puissions faire est de limiter la propagation au sein de la communauté en suivant les mesures de santé publique qui ont été mises en place. Les membres du personnel suivent également les directives de la santé et de la sécurité au travail dans les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

De faibles niveaux de maladie au sein de la communauté se traduiront par de faibles niveaux à l'école. En ce qui concerne les élèves ayant des besoins spécialisés et complexes en matière de santé, des mesures supplémentaires peuvent devoir être mises en place pour assurer leur sécurité et celle des membres du personnel qui travaillent avec eux, en fonction des principes directeurs du plan pour le retour à l'école de la province en matière de sécurité, d'équité et de flexibilité. Ces mesures supplémentaires seront conformes aux directives de santé publique qui visent à réduire le risque de propagation de la COVID-19 au sein des communautés de la Nouvelle-Écosse.

Des conseils relatifs à ces mesures supplémentaires ont été élaborés en consultation avec le centre IWK, la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse (RSNE), le Groupe consultatif provincial sur la pédiatrie, le Comité provincial du partenariat pour la santé à l'école et le Bureau du médecin hygiéniste en chef. Ils ont en outre été élaborés en fonction du plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse (annexe A) qui fournit des orientations pour l'année scolaire 2020–2021 et ont été directement élaborés en fonction des directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles (annexe B).

Les étapes décrites dans ce document relié aux conseils sont destinées à aider les centres régionaux pour l'éducation (CRE) ou le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) à planifier les besoins spécialisés et/ou complexes en matière de santé qui nécessitent une considération supplémentaire en ce qui a trait à la COVID-19 afin de garantir que tous les élèves ont des liens cohérents, fiables et appropriés avec l'école, ce

qui permettrait de renforcer leur bien-être et leur apprentissage scolaire. Les conseils contenus dans ce document sont basés sur les meilleures données objectives actuellement disponibles pour les enfants et les jeunes en ce qui a trait à la COVID-19.

Les familles d'élèves ayant des besoins ou des problèmes médicaux préexistants auront des préoccupations quant à un retour à l'école en toute sécurité. La communication sur les directives de santé publique qui permettront à ces élèves de retourner à l'école en toute sécurité sera très importante. Les CRE ou le CSAP adopteront une approche axée sur les relations lors de leur communication avec les familles dans le but de permettre aux élèves de retourner à l'école en toute sécurité.

Les équipes de planification pour les élèves sont des équipes composées de membres du personnel, de familles et d'autres professionnels, le cas échéant, qui collaborent aux décisions concernant l'enseignement, les interventions et l'évaluation nécessaires pour mieux soutenir les élèves, y compris l'élaboration de plans de soins de santé pour les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé.

Les infirmières des partenariats scolaires en matière de santé identifient, coordonnent et mobilisent les ressources sanitaires, scolaires et communautaires nécessaires pour aider les élèves qui ont des besoins spécifiques en matière de soins de santé et/ou des diagnostics médicaux aussi indépendamment que possible dans le milieu scolaire. Les infirmières des partenariats scolaires en matière de santé joueront un rôle important dans ce processus en fournissant des conseils et des orientations aux élèves, aux familles et aux écoles et sont disponibles sur recommandation par l'entremise de TIENET, le système d'information confidentiel sur les élèves de la province.

2. Besoins spécialisés en matière de santé

Aux fins du présent document, seuls les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé pour lesquels des implications liées à la COVID-19 sont identifiées sont pris en compte à des fins de planification. Ces besoins ont été regroupés dans les trois catégories ci-dessous.

Ce ne sont pas les seuls besoins spécialisés en matière de santé dans les écoles de la Nouvelle-Écosse, mais ces besoins ont été déterminés comme nécessitant des considérations spécifiques liées à la transmission du virus SARS-CoV-2* et par conséquent une planification supplémentaire dans le cadre des soins spécialisés en matière de santé des élèves ou des plans de programme individualisés (PPI) relatifs à ces derniers.

Tous les élèves qui ont des besoins spécialisés en matière de santé et d'autres besoins individuels continueront de recevoir un soutien approprié lorsque les écoles ouvriront leurs portes à nouveau. La plupart de ces élèves auront un plan de soins de santé écrit contenu dans TIENET, le système d'éducation scolaire des élèves. Ce plan de soins en milieu scolaire intégrera les mesures prévues pour les élèves de la cohorte, l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle (EPI) et un nettoyage amélioré pour fournir des protections supplémentaires. Certains élèves du groupe ayant des besoins spécialisés auront besoin d'un suivi et de conseils supplémentaires spécifiques à leurs besoins uniques en matière de santé.

Les conseils fournis dans ce document sont conformes à ceux décrits dans les conseils de santé publique relatifs à la COVID-19 pour les écoles (de la prématernelle à la 12^e année) du 20 juillet 2020 (annexe B).



Dans le contexte de faibles niveaux de COVID-19 au sein de la communauté, les élèves ayant des besoins de soins spécialisés en matière de santé ne devraient pas être plus à risque de transmettre ou d'attraper la COVID-19 que la population scolaire générale.

* SARS-CoV-2 est le nom du virus tandis que COVID-19 est le nom de la maladie.

Contrôle quotidien:

Les écoles communiqueront clairement à toutes les familles la nécessité de surveiller quotidiennement leurs enfants pour détecter les symptômes avant de les envoyer à l'école, conformément aux conseils de santé publique relatifs à la COVID-19 pour les écoles (annexe B).

Les écoles remettront aux familles une copie de la liste de vérification quotidienne relative à la COVID-19 de la Nouvelle-Écosse au début de l'année scolaire. Les membres du personnel de l'école en conserveront une copie au bureau et dans les zones de dépôt désignées.

Les membres du personnel examineront cette exigence relative à l'outil de sélection avec les familles avant le début de l'année scolaire et tout au long de l'année de façon régulière.

<https://novascotia.ca/coronavirus/docs/Daily-COVID-checklist-fr.pdf>

Les élèves ayant des problèmes de santé complexes peuvent ne pas présenter les symptômes d'une maladie de façon habituelle. L'infirmière du partenariat pour la santé des élèves travaillera avec la famille et l'équipe de planification pour l'école afin d'inclure des détails sur la façon dont la COVID-19 pourrait sembler spécifique à l'élève et comment elle pourrait faire partie de leur contrôle quotidien. Cette information sera incluse dans le plan de soins.

Catégories:

Les rubriques suivantes regroupent les élèves ayant des besoins spécialisés en matière de santé en trois catégories:

- 1. Les élèves qui ont besoin d'une intervention médicale générant des aérosols (IMGA)** (comme un médicament administré avec un nébuliseur ou une aspiration par trachéotomie (trachéotomie)).
- 2. Les élèves qui ont besoin d'un contact étroit de la part du personnel de l'école pour avoir accès à des soins personnalisés ou à une procédure individuelle**, tels que les élèves qui ont besoin d'aide et de soutien pour les toilettes, les soins de stomie, l'alimentation par voie orale et par sonde, les ascenseurs et les transferts, ainsi que la mobilité. Ceci peut également inclure des élèves qui, sur le plan de leur développement, ne sont pas en mesure de respecter les directives de santé publique et de recevoir des programmes et des services individuels dans des milieux autres que le milieu d'apprentissage commun.
- 3. Les élèves qui sont immunodéficients**, en raison de problèmes médicaux tels que le cancer et d'autres maladies ou conditions, les receveurs d'une transplantation ou ceux qui nécessitent l'utilisation de médicaments immunosupresseurs. Des consultations sont en cours sur la façon de faire les plans appropriés pour les élèves qui appartiennent à cette catégorie et des conseils supplémentaires sont en cours d'élaboration pour aider les familles et les équipes de planification pour les élèves.

3. Plan pour le retour à l'école: ouverture complète et partielle ou mixte

Le plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse du 22 juillet 2020 décrit trois réponses à la COVID-19:

- Ouverture complète
- Ouverture partielle ou mixte
- L'apprentissage à la maison



Le niveau de réponse sera basé sur l'épidémiologie communautaire et le niveau de propagation de la maladie au sein de la communauté, sous la direction des services de santé publique au niveau d'une ou de plusieurs écoles.

Ouverture complète: Avec une transmission communautaire inexistante ou limitée, les cours à l'école reprendront pour tous les élèves. Des mesures supplémentaires seront mises en place pour assurer la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel, y compris le « regroupement en cohortes » ou le « regroupement », **un lavage accru des mains**, l'utilisation obligatoire d'un masque pour les élèves de la 4^e à la 12^e année lorsque l'éloignement physique de deux mètres n'est pas possible et d'autres procédures conformément au plan pour le retour à l'école.

Réponse partielle ou mixte: Cette réponse sera mise en œuvre sous la direction des services de santé publique pour l'école ou les écoles nécessitant ce niveau de réponse en raison de la transmission communautaire. Les élèves de la maternelle à la 8^e année poursuivront leur apprentissage à l'école. Les élèves de la 9^e à la 12^e année passeront à l'apprentissage à distance, avec des programmes à temps partiel offerts à l'école. Certains élèves bénéficiant du plan de programme individualisé (PPI) ou ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire auront la possibilité de fréquenter l'école à temps plein, comme déterminé par l'équipe de planification pour les élèves et le directeur de l'école. Cela se concentrera sur les élèves qui bénéficient des PPI, l'accent étant mis sur les aptitudes à la vie quotidienne dans plusieurs domaines. Si une augmentation de la transmission communautaire de la COVID-19 se produit, il convient d'examiner de manière individuelle si le milieu scolaire demeure le meilleur endroit pour les élèves qui ont besoin d'une intervention médicale générant des aérosols (IMGA) et ceux qui sont immunodéficients.

Besoin spécialisé en matière de santé	Considérations
<p>Les élèves qui requièrent des interventions médicales générant des aérosols (IMGA)</p> <p>** Veuillez noter que le nébuliseur de tout liquide (y compris la solution saline et les médicaments) est une intervention médicale générant des aérosols (IMGA).</p> <p>La percussion seule n'est pas considérée comme une IMGA.</p>	<p>L'infirmière du partenariat pour la santé des élèves passera en revue les plans de soins impliquant les IMGA en consultation avec l'équipe de planification de l'école, la famille et le fournisseur de soins primaires.</p> <p>Des plans de soins doivent être établis pour minimiser les performances des IMGA à l'école. Si possible, les plans de soins qui exigent que les élèves aient un nébuliseur doivent être déplacés vers un aérosol-doseur (avec chambre aérodynamique au besoin) pour gérer leur état. Si cela est approprié ou non, les familles doivent en discuter avec leurs fournisseurs de soins primaires avant le début de l'année. Les infirmières du partenariat pour la santé des élèves peuvent faciliter cette discussion.</p> <p>Si une IMGA est requise pendant la journée scolaire, elle doit être faite dans une pièce séparée. Lorsque l'épidémiologie locale est faible, si une pièce séparée n'est pas disponible, la procédure peut être effectuée dans une zone désignée qui maximisera la distance par rapport aux autres élèves et permettra une procédure appropriée après le nettoyage.</p> <p>Les aides-enseignants et les enseignants porteront des masques non médicaux. Les blouses ne sont pas obligatoires. Des gants peuvent être utilisés pour l'aspiration, mais ils ne sont pas nécessaires pour administrer des médicaments nébulisés.</p> <p>Contrôle actif supplémentaire:</p> <p>Pour les élèves qui ont besoin d'une IMGA à l'école, il est recommandé qu'un protocole de communication quotidien de contrôle des symptômes soit établi entre la maison et l'école. Le protocole de communication, déterminé par l'équipe de planification pour les élèves, doit être individualisé pour refléter ce qui est pratique, logique et efficace pour la maison et l'école.</p> <p>Les exemples pourraient inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un appel téléphonique quotidien des membres du personnel de l'école au parent ou tuteur • Le parent ou tuteur signe une liste de vérification et l'envoie à l'école tous les jours • Carnet de bord ou plan d'action utilisé pour communiquer que le contrôle est terminé sur une base quotidienne <p>Comme certains élèves souffrant de problèmes de santé complexes ne présentent pas les symptômes d'une maladie de façon habituelle, l'infirmière du partenariat pour la santé des élèves travaillera avec la famille et le médecin de soins primaires pour inclure des détails sur les symptômes de la COVID-19 pour cet élève. Ces détails seront inclus dans le plan de soins et dans le contrôle quotidien.</p>

Besoin spécialisé en matière de santé	Considérations
	<p>Équipement de protection individuelle (EPI):</p> <p>L'EPI doit être utilisé sur la base d'une évaluation des risques au point de traitement en fonction de l'état clinique de l'élève.</p> <p>Pour un élève en bonne santé, les pratiques de routine sont appropriées, bien que des gants puissent être portés au cas où les mains des fournisseurs de soins seraient susceptibles d'entrer en contact avec des sécrétions.</p> <p>Les masques seront portés pendant les IMGA.</p> <p>Si un élève devient gravement malade à l'école et présente des symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 à l'école, les parents ou tuteurs doivent être appelés pour venir le chercher et il leur sera demandé d'appeler le 811 ou leur fournisseur de soins de santé pour déterminer si un test pour la COVID-19 est nécessaire. Les IMGA ne doivent pas être effectuées à moins que cela ne soit absolument nécessaire.</p> <p>Dans le cas où une IMGA doit être effectuée, elle doit être faite dans une pièce séparée, avec la porte fermée pendant que des dispositions sont prises pour que l'élève soit pris en charge à l'école. Le nombre de personnes présentes dans la pièce au moment de la réalisation de l'IMGA doit être minimisé.</p> <p>L'isolement aérien ou de contact est requis pour tous ceux qui se trouvent dans la pièce. Chaque personne dans la pièce devra porter un masque respiratoire N95, une protection oculaire, une blouse et des gants. Comme chaque personne dans la pièce devrait porter cet EPI, il est important de minimiser le nombre de personnes dans la pièce.</p> <p>Une fois l'IMGA terminée et que l'élève est parti, la pièce doit être laissée vide avec la porte fermée pendant deux heures. Après deux heures, le nettoyage peut être effectué avec des nettoyants appropriés (voir le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC)).</p>

Besoin spécialisé en matière de santé	Considérations
<p>Les élèves qui requièrent un contact étroit pour avoir accès à des soins personnalisés ou à une procédure individuelle.</p>	<p>Lorsque l'éloignement physique n'est pas possible, les membres du personnel et les élèves doivent porter un masque non médical.</p> <p>Des gants, un masque non médical et un écran facial doivent être portés lorsque les membres du travaillent directement avec des élèves qui:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont des sécrétions continues • Sont incapables de contrôler leur toux • Crachent et/ou mordent • Nécessitent une alimentation par voie orale • Nécessitent des protocoles INVSU (intervention non violente en situation d'urgence) <p>Les exigences doivent être détaillées dans le plan de soins de santé ou le plan de programme individualisé (PPI) de l'élève.</p>
<p>Les élèves immunodéficients</p> <p>Voir l'annexe D: <i>Immunodéficient: exemples courants</i></p>	<p>Les infirmières des partenariats pour la santé des élèves et les coordonnateurs des services aux élèves, ou leur (s) personne (s) désignée (s) devraient, tel que déterminé par le CRE ou le CSAP, examiner les plans de soins de santé spécialisés pour les élèves ayant des besoins de soins de santé spécialisés et complexes qui peuvent être associés à un risque plus élevé de COVID-19 grave (ou à une infection respiratoire sévère).</p> <p>Les familles peuvent également consulter le médecin de soins primaires de leur enfant pour obtenir des conseils et des directives concernant le retour sain et sécuritaire de l'élève à l'école.</p> <p>Des réunions de l'équipe de planification scolaire auront lieu au besoin pour examiner les plans de soins de santé spécialisés afin d'assurer un retour à l'école en toute sécurité.</p> <p>Chaque élève aura accès à un enseignement et à des dispositifs de soutien de qualité, y compris les élèves faisant face à des circonstances exceptionnelles telles que des besoins médicaux préexistants ou nouveaux spécialisés et/ou complexes.</p>

4. Plan pour le retour à l'école: l'apprentissage à la maison

Le plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse du 22 juillet 2020 décrit trois réponses à la COVID-19:

- Ouverture complète
- Ouverture partielle ou mixte
- **L'apprentissage à la maison**



Le niveau de réponse sera basé sur l'épidémiologie communautaire et le niveau de propagation communautaire de la maladie, sous la direction des services de santé publique au niveau d'une ou de plusieurs écoles.

La province passera à l'apprentissage à la maison en suivant les orientations du médecin hygiéniste en chef en vertu de l'ordonnance de protection de la santé. Il existe une disposition qui assure une réponse adaptée compte tenu du fait que le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), tel qu'indiqué par les services de santé publique, peut passer à l'apprentissage à la maison pour une seule école, une famille d'écoles ou une région en réponse à une épidémie de la COVID-19 tout en s'assurant que le reste des écoles fonctionnent conformément à des réponses complètes ou partielles/mixtes.

Le plan d'apprentissage à la maison offre un enseignement et un apprentissage à distance à tous les élèves concernés. Il comprend également des dispositifs de soutien supplémentaires pour les élèves et les familles, tels que: les animateurs ÉcolesPlus, les personnes travaillant dans les cliniques de santé mentale, les orthophonistes, les conseillers scolaires, les psychologues scolaires et autres grâce à une plateforme de télé-éducation sécurisée et confidentielle.

Un plan sera mis en œuvre pour établir les paramètres de cette option, y compris des conseils sur l'utilisation des technologies accessibles et fonctionnelles (dispositifs d'apprentissage) et d'autres programmes et services de soutien connexes.

Comme c'est le cas des deux autres réponses, tous les efforts seront déployés pour s'assurer que les élèves ne sont pas défavorisés en raison de la COVID-19, que des pratiques tenant compte des traumatismes sont utilisées et qu'une communication étroite avec les familles fait partie intégrante de la planification. Les écoles écouteront et confirmeront les expériences et identités des

élèves et des familles, afin d'assurer une flexibilité et une réactivité face aux besoins individuels. L'accent sera mis sur le soutien équitable aux groupes historiquement marginalisés et racialisés (élèves afro-néoécossais et mi'kmaw) et d'autres groupes traditionnellement sous-représentés et mal desservis. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les personnes aux prises avec la pauvreté, les élèves handicapés, les nouveaux arrivants et les immigrants dans notre province et les membres de la communauté LGBTQ2S +.

En ce qui concerne les élèves qui ont besoin d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA) ou qui sont immunodéficients, leurs besoins spécialisés en matière de santé seront coordonnés par leur médecin de soins primaires et leur équipe de soins de santé.

Il n'y aura pas de solution unique en termes d'options d'apprentissage à la maison et il y aura des différences d'une région à l'autre, d'une école à l'autre et d'un élève à l'autre en ce qui a trait aux besoins uniques de chaque élève. Nous reconnaissons également que ces besoins évolueront avec le temps et que toutes les options seront évaluées et ajustées régulièrement.

En ce qui concerne les élèves qui reçoivent le soutien des aide-enseignants et/des intervenants en soutien aux élèves (ISE) lorsqu'ils fréquentent l'école, le MEDPE, les CRE et le CSAP travailleront avec les syndicats des aide-enseignants et des intervenants en soutien aux élèves (ISE) pour formuler un plan visant à soutenir ceux qui ont besoin de programmes et de services hautement spécialisés et personnalisés à leur domicile et/ou dans leur milieu scolaire.

5. Circonstances exceptionnelles

Si un élève a un besoin spécialisé en matière de santé qui affecte sa capacité à fréquenter l'école en personne en raison de complications potentielles de la COVID-19, son parent ou tuteur doit contacter le directeur de son école. Cela peut inclure d'autres conditions chroniques telles que certaines conditions respiratoires et cardiaques qui peuvent être considérées comme à risque plus élevé.

L'équipe de planification pour les élèves rencontrera la famille afin de discuter des dispositifs de soutien supplémentaires nécessaires au niveau de l'école, en plus des directives habituelles des services de santé publique, qui peuvent être utilisées de manière à permettre à l'élève de se présenter en personne en toute sécurité.

Si, après avoir examiné les informations fournies par le (s) médecin (s) spécialiste (s) et en consultation avec la famille et l'infirmière du programme de partenariat pour la santé des élèves, l'équipe de planification pour les élèves détermine que l'élève ne peut pas retourner à l'école en toute sécurité, le directeur de l'école et les CRE ou le CSAP veilleront à ce qu'un plan de programme individualisé (PPI) soit élaboré pour soutenir l'élève grâce à un plan d'apprentissage à distance.

Les plans d'apprentissage à distance peuvent contenir une combinaison d'options telles que: tutorat à la maison, l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (EVNE), accès aux salles de classe « Google », etc., comme déterminé par l'équipe de l'école, en consultation avec l'élève et la famille.

Il y aura des différences d'une région à l'autre en termes de ce à quoi pourrait ressembler l'apprentissage à la maison et il convient de noter que ces plans d'apprentissage à distance ne sont pas les mêmes que l'enseignement à la maison. Plus de détails sur ce processus seront fournis aux familles à mesure que les écoles ouvriront leurs portes à nouveau pour l'année scolaire 2020–2021.

6. Annexes

- A. <https://novascotia.ca/coronavirus/docs/back-to-school-plan-fr.pdf>
- B. <https://www.ednet.ns.ca/fr/backtoschool>
- C. <https://novascotia.ca/coronavirus/docs/Daily-COVID-checklist-fr.pdf>
- D. Immunodéficients - Exemples courants

Annexe D Immunodéficients - Exemples courants

Une personne est considérée comme immunodéficiente si elle a un problème de santé particulier et/ou prend un médicament qui affecte le fonctionnement de son système immunitaire, ce qui augmente son risque de contracter une infection. Le statut immunodéficient est un spectre dans lequel certaines personnes, comparées aux enfants et aux jeunes en bonne santé, peuvent n'avoir qu'un faible risque accru d'infection tandis que d'autres peuvent avoir un haut risque accru d'infection.

Bien qu'il existe des preuves suggérant que de manière générale, les personnes immunodéficientes et infectées par le SRAS-CoV-2 connaissent des taux plus élevés d'hospitalisation et/ ou de maladies graves, il n'y a pas à ce jour de preuves solides suggérant que les enfants et les jeunes sont plus à risque de contracter le SRAS -CoV-2 par rapport à d'autres virus respiratoires comme la grippe. Cela comprend les enfants et les jeunes immunodéficients. Nous reconnaissons que les données relatives à ce groupe d'enfants et de jeunes sont potentiellement limitées, car ils sont plus susceptibles de suivre les mesures de santé publique telles que l'éloignement physique, l'hygiène des mains et le port de masques.

Étant donné l'importance de la fréquentation de l'école sur le bien-être physique, social et émotionnel des enfants et bien que le nombre de cas de COVID-19 dans les provinces maritimes reste faible, la fréquentation est encouragée pour tous les enfants. À mesure que la pandémie continue d'évoluer ou si le niveau de propagation du virus au sein des communautés change, les conseils pourront changer. Des informations supplémentaires relatives aux enfants immunodéficients seront disponibles auprès des spécialistes de la santé du Centre IWK.

Il est reconnu que certains enfants présentant des conditions médicales complexes ne peuvent pas être scolarisés en ce moment, tout comme ils ne le seraient pas avant la COVID-19.

Les conditions qui rendent une personne immunodéficiente comprennent:

- cancer,
- chimiothérapie,
- radiothérapie,
- greffe (d'organe ou hématologique),
- VIH / SIDA
- médicaments immunosupresseurs, y compris
 - utilisation chronique de stéroïdes oraux ou administration intraveineuse
 - 20 mg / j pendant > 2 semaines pour les adultes ou > 2 mg / kg / jour pour les enfants
 - médicaments cytotoxiques,
 - inhibiteurs de la calcineurine
 - modificateurs de la réponse biologique,
 - anticorps ciblant les lymphocytes,
- déficit immunitaire primaire (c'est-à-dire congénital)

Considérations supplémentaires:

- Un élève asthmatique qui prend un corticostéroïde inhalé quotidiennement n'est pas considéré comme immunodéficient
- Un élève diabétique qui gère bien sa maladie n'est pas considéré comme immunodéficient